

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

|  |  |   |
|--|--|---|
| Date de convocation :<br>Date d'affichage de la<br>convocation : | 20 septembre 2017<br>20 septembre 2017 | Nombre de conseillers<br>communautaires<br>En exercice: 50<br>Présents : 40<br>Votants : 48 |
|--|--|---|

**Séance du 26 septembre 2017**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (arrivé à 20 h), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN,  
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ,  
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,  
M. Benoit HERR, procuration à M. Richard ZEIGER,  
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à Mme Isabelle DUFOUR,  
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Jacques COURTAT,  
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS,  
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,  
M. Alain PETER,



**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

**Objet** Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

**Vu** l'alinéa 3 des articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité,

**Vu** les articles R.2131-3, R.3132-1 et R.4142-1 du CGCT, prévoyant la signature, avec le représentant de l'Etat dans le département, d'une «convention de télétransmission» ayant pour objet :

- de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R.2131-1 du CGCT,
- d'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique,

**Considérant** que la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'Etat et la collectivité et permet de décliner localement les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique,

**Vu** le projet de convention joint en annexe,

**Considérant** que cette procédure est mise en place par le biais de l'opérateur de transmission «Territoires numériques» (anciennement e-bourgogne),

**Vu** la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 13 septembre 2017,

**Vu** l'exposé du président,

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve** la mise en place de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, par le biais de l'opérateur de transmission Territoires numériques,
- **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de télétransmission telle que jointe en annexe.

Date de réception  
par la Préfecture : 16/10/2017  
date de publication : 16/10/2017



Pour copie conforme,  
Le Président,